

Les dangers sont bien réels sur la route. A pied ou à vélo, les enfants sont des usagers faibles. Cette animation est adaptée aux élèves de primaire et secondaire, elle est donnée par des policiers formés à l'éducation et ne nécessite aucun matériel de votre part. Découvrez comment vous pouvez offrir à vos élèves, une animation ludique et pratique sur la sécurité routière.

 **Contactez-nous** 

Depuis la 6e réforme de l'Etat, la sécurité routière est devenue une compétence régionale et les missions des gouverneurs ont été renforcées en la matière, notamment en termes de prévention.

L'objectif de la Cellule Education et Prévention de la province de Liège est de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière et aux dangers quotidiens sur la route.

Du matériel est mis à la disposition de la Cellule afin de mener des actions dans les écoles.



CONTACT

Mme ORBAN: 0479/86 63 64

M. DOCQUIER: 0498/84 01 41

cep.gouverneur@provincedeliege.be



@gouverneur.province.de.liege



@gouverneurliege

<http://gouverneur.provincedeliege.be>



Nos partenaires



CELLULE ÉDUCATION & PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANIMATION DANS VOTRE ÉCOLE
DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



Gouverneur de la province de Liège



MOT DU GOUVERNEUR

La sécurité routière fait partie de mes missions. J'ai initié de nombreuses campagnes de sensibilisation en matière de vitesse, de cohabitation des différents modes de déplacement et de distraction au volant. Aujourd'hui, grâce à la Cellule Education et Prévention, des actions de sensibilisation au code de la route sont également menées auprès des jeunes, dans les écoles. N'hésitez pas à faire appel à leurs services !

Hervé JAMAR



EQUIPE

La Cellule Education et Prévention de la province de Liège a été créée en juin 2018 et est constituée de deux policiers :

l'Inspecteur Sarah Orban

l'Inspecteur principal Jean-Philippe Docquier



PRIMAIRE

POUR QUI ?

Élèves du **3e degré primaire**
Écoles qui en font la demande

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Dans l'enseignement primaire, les séances sont basées sur l'apprentissage de la signalisation routière et le rappel des règles concernant les déplacements sur la voie publique. Les actions de sensibilisation sont menées essentiellement à l'aide d'une piste d'éducation routière et d'une piste d'habileté.

Environ 1h30

Piste d'habileté :

Cette piste met en scène des difficultés de la circulation. Après une partie théorique de 10 à 15 minutes, place à la **pratique** reprenant les épreuves suivantes : passage étroit, tourner en rond, changement de bande de circulation, slalom, planche inclinée ainsi qu'un test de freinage. Les enfants ont l'occasion de tester le parcours trois fois. Une vérification technique du **vélo** est également prévue.



Piste d'éducation routière :

Cette formation permet aux élèves d'appréhender le code de la route. Outre la place des **usagers** sur la chaussée, les changements de direction et les règles de priorité, ils apprennent à reconnaître les signaux routiers et lumineux afin d'adopter le bon comportement lorsqu'ils sont confrontés aux **conditions de circulation**. L'action de sensibilisation comporte une leçon théorique donnée durant environ 30 minutes suivie d'une leçon pratique au cours de laquelle les jeunes conducteurs de vélos et de go-karts mettent en application les règles du **code de la route** sur le circuit aménagé.

SECONDAIRE

POUR QUI ?

Élèves du **3e degré secondaire**
Écoles qui en font la demande

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Dans l'enseignement secondaire, il s'agit de séances d'information qui expliquent aux jeunes les modalités d'obtention du **permis de conduire**. Différents thèmes de **prévention** y sont abordés tels que : la conduite défensive, la conduite sous influence et le port de la ceinture de sécurité.

Nos deux policiers tentent de rendre ces séances les plus actives et interactives possible. Cette formation peut inclure l'utilisation d'un véhicule tonneau, de lunettes alcoolvision et d'un éthylotest.

2 périodes de 50min

